



# CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 06 novembre 2023**



# Ordre du Jour

- Urbanisme et cadre de vie
  - Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) eau potable 2022
  - Neotoa – Le Clos Fleuri Echanges de parcelles – annule et remplace la délibération 2023-073
- Voirie
  - Règlement de voirie communal
- Finances
  - Subvention au Comité des fêtes
  - Renouvellement de baux ruraux
- Travaux- Patrimoine
  - Point Extension de l'école élémentaire
- Décisions du Maire
  - Décisions budgétaires
  - DIA





# Rapport CEBR 2022



## Contexte

M Perrigault, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'urbanisme et du cadre de vie, présente le rapport sur le prix et la qualité de service eau potable de la CEBR pour l'année 2022.

Ce rapport annuel, présenté en conseil communautaire, regroupe les données liées à la protection de la ressource, à la production d'eau potable et à sa distribution au sein des 75 communes du Bassin Rennais. Il a pour objectif de présenter l'ensemble des missions et actions réalisées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

## Décision mise au vote

*. **PRENDRE ACTE** de la présentation du RPQS eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'année 2022 .*

Adoptée  
à l'unanimité



## Contexte

Au sein de la résidence du Clos Fleuri, dans le cadre de la mise en vente des 30 pavillons de l'Office Public HLM Néotoa sis rue du clos fleuri à SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE, il a été décidé en concertation avec l'Office Public et la Commune de procéder à la remise à plat des assiettes foncières.

Cette opération consiste en [l'échange de parcelles](#) entre la commune et NEOTOA.

Soit 84,4 m<sup>2</sup> au profit de NEOTOA et 13 m<sup>2</sup> au profit de la commune.

Le mètre carré ayant valorisé par le service des impôts à 5€ HT/m<sup>2</sup>

## Décision mise au vote

- . **ACCEPTER** les échanges présentés ci-dessus contre soulte.
- . **ACCEPTER** l'ensemble de la division foncière selon les plans annexés.
- . **CONFIER** l'ensemble des actes à L'Etude de la Visitation sise 7 rue de la Visitation à RENNES (35000).
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adoptée  
à l'unanimité



## Contexte

La Commune de Saint Aubin d'Aubigné est desservie par des voiries départementales et communales actuellement non régies pour un règlement de voirie.

Un groupe de travail s'est réuni sur le sujet le 09 octobre 2023 .

Le règlement s'applique sur l'ensemble du domaine routier communal de Saint-Aubin-d'Aubigné.

Le règlement concerne, sur tout le territoire de la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné :

- Les travaux entrepris dans l'emprise des voies publiques communales
- Toute occupation du sol, du sous-sol et du sur sol public
- La réglementation de la circulation dans l'emprise des voies publiques communales ou de voies privées

## Décision mise au vote

- . **APPROUVER** le règlement de voirie et ses annexes tels qu'annexés à la présente délibération ;
- . **DIRE** que le règlement de voirie et ses annexes seront notifiés aux "affectataires", "permissionnaires", "concessionnaires" et "occupants de droit" et autres membres de la commission ad hoc qui sont chargés de transmettre le présent règlement de voirie à leurs délégataires et autres intervenants et de s'assurer de la bonne réception et prise en compte du présent règlement ;
- . **DIRE** que le présent règlement de voirie sera mis à disposition librement du public et des entreprises sur le site internet de la commune ;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire



Adoptée  
à l'unanimité



## Contexte

Mme Bretel-Renault, 6ème adjoint en charge des sports et de la vie associative, rappelle que les journées du patrimoine se sont déroulées les 16 et 17 septembre 2023.

A cette occasion la commune a bénéficié notamment de l'intervention de l'association du « Comité des Fêtes » qui a loué et monté un stand dans le cadre du concert du groupe Jet Blast le samedi soir. L'association a également fourni la nourriture pour les artistes.

il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association du comité des fêtes d'un montant de 169,00 € correspondant au montant des prestations évoquées précédemment.

## Décision mise au vote

. **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 169.00 € à l'association « Comité des fêtes » en compensation des frais engagés dans le cadre de l'organisation des journées du patrimoine 2023 ;

. **DIRE** que la subvention sera versée à hauteur des dépenses engagées par l'association du « Comité des Fêtes » ;

. **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Adoptée  
à l'unanimité



## Contexte

Le conseil municipal est informé que trois baux à petite parcelle (moins de 1 hectare) sont arrivés à échéance en septembre 2023.

Il est proposé de reconduire ces baux avec les titulaires actuels dans les mêmes conditions que les baux initiaux, à savoir une durée inchangée et ferme de 9 ans.

Identité et adresse du bailleur	N° parcelle	Surface	Adresse de la parcelle	Nature du bail
M. Pascal AUBREE, La Gaudinai 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	YA 2	3 500 m <sup>2</sup>	La petite marzelle	Bail à petite parcelle
M. Jérôme PERRIGAULT, La Chaise 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZY 36	9 983 m <sup>2</sup>	Gareffe	Bail à petite parcelle
M. Loïc DEPAIL, Le Clairay 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ	ZT 38	2 362 m <sup>2</sup>	La Grifferrais	Bail à petite parcelle

## Décision mise au vote

- . **REGULARISER** les situations présentées.
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier



M Vasnier ne prenant pas part au vote





# Vie Locale - extension école élémentaire - Œuvre au fronton

## Contexte

M Péran, adjoint au patrimoine et vie locale, informe le Conseil que dans le cadre des activités artistiques des classes de l'école publique Paul Gauguin, un projet « Graff » s'est déroulé tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

Ce projet artistique s'est notamment conclu par la réalisation d'une œuvre inspirée à l'artiste M Lemagne par les travaux des élèves de l'école.

Lors de l'écriture du projet d'extension de l'école publique, il avait été émis le principe de pouvoir intégrer aux travaux de bâtiment une œuvre artistique issue du travail des élèves et de leurs enseignants.

Il est ainsi présenté et proposé au conseil municipal l'œuvre graphique réalisée par M Lemagne, graffeur de Saint-Aubin-d'Aubigné dans la perspective d'intégrer l'œuvre au fronton du futur bâtiment.

## Décision mise au vote

- . **STATUER** sur la demande d'intervention financière de commerçants de la rue de Saint-Médard;
- . **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire



Abstention de MM Dumilieu, Perrigault, Coumilleau, Maudet-Carrion



# Vie Locale - extension école élémentaire - Œuvre au fronton





# Délégations du Maire - Décisions budgétaires

## Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Mandataire	Objet	Montant
Wurth	Fournitures	1 496,15 €
Occult	Stores école élémentaire	1 721,82 €
Occult	Stores école maternelle	1 368,55 €
Occult	Stores Bon Secours – toutes salles	2 747,28 €
Occult	Store occultant dortoir école maternelle	596,78 €
Occult	Stores Erminig salle de Danse	2 588,64 €
Ets Chenu	Tapis groupe scolaire	960,65 €
Chubb	Mise à jour plan intervention incendie – école	1 466,44 €
Providis	Réparation balayeuse	1 883,81 €
Pépinière Huchet	Plantation hiver	2 198,71 €
Journois	Traversée de voirie Charpenterie	1 132,50 €
STRAB	Fourniture poteaux panneaux signalétique	1 952,86 €
Logitud	Remplacement Portable PM	840 €
B EDEO	Location camion nacelle	768 €

## Décision mise au vote

**. PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations



Adoptée  
à l'unanimité



# Délégations du Maire - DIA

## Contexte

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation qu'il lui a été donné le 26 mai 2020.

Date de la DIA	Parcelle	Adresse	Décision
26/10/2023	AB 230	N° 5 Rue d'Antrain	Non préemption
	AC 141-140-139	1 Place de l'Eglise	Non préemption
	AC 432	N° 21 Rue de Saint-Médard	Non préemption
	AC 466	Rue de Saint-Médard - Le Chêne Sec	Non préemption

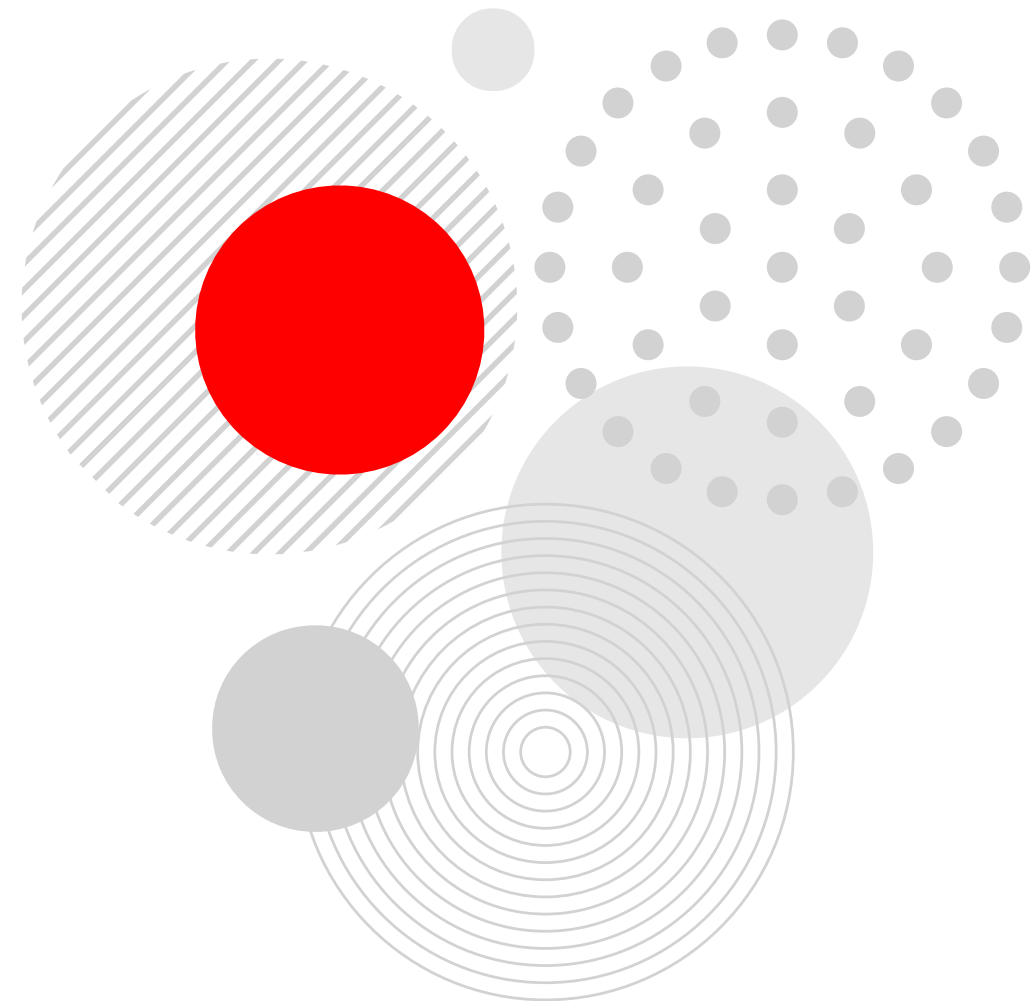
## Décision mise au vote

. **PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Adoptée  
à l'unanimité



# Agenda des conseils municipaux



Calendrier prévisionnel des conseils municipaux:

*Lundi 11 décembre*

**Merci de votre participation**

